COLLEGE ELSA TRIOLET DE VARENNES SUR SEINE MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 FEVRIER 2015 RELATIVE A l'ENVELOPPE DE LA DHG

Informé de la DHG accordée à l'établissement pour l'année scolaire 2014-2015 et de la répartition proposée par Mme la Principale, le Conseil d'Administration du Collège Elsa Triolet de Varennes sur Seine constate que :

- La DHG prévisionnelle attribuée est de 610,5 h pour 517 élèves répartis en 20 classes + 21 heures pour 1 ULIS.
- L'effectif prévu des classes de 4^e est de 27/28!
- 10,5 h de cette DHG sont en fait des indemnités pour mission particulières (IMP)!
- La DHG (hors ULIS et hors IMP) est donc de 600 h, soit un coefficient H/E prévu de 1,160 c'est à dire une diminution de 0,026 !

Il y a quatre ans il était à la même époque de 1,225, ce qui aujourd'hui correspondrait à une DHG de 633 h. C'est dire qu'il n'y a aucune amélioration des moyens attribués à l'établissement.

Le Conseil d'Administration n'accepte pas que la priorité à l'éducation affichée il y a trois ans par le gouvernement ne se traduise pas dans les faits au niveau du collège. Il demande donc :

- <u>que la DHG soit augmentée</u>, pour permettre une réelle amélioration des conditions d'enseignement : Baisse des effectifs en 4^e en anglais et possibilité de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques permettant la réussite de tous les élèves, notamment en Sciences.

Une enveloppe supplémentaire de 16,5 heures serait nécessaire pour permettre l'ouverture d'un groupe supplémentaire en Anglais sur le niveau 4° et le dédoublement des cours de Sciences (Technologie, Sciences Physiques et SVT) sur les niveaux 5° et 4°.

- que les indemnités pour missions complémentaires soient transformées en heures de décharge et intégrées au service des personnels concernés.